

AED

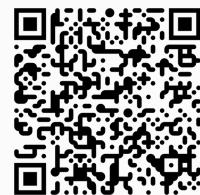
Les AED sont des personnels essentiels des vies scolaires, leurs missions méritent d'être mieux reconnues. Insuffisamment payé·es, les AED sont souvent en situation de fragilité à cause de contrats d'un an, avec un risque de pression au renouvellement. De plus, le manque de moyens et des vies scolaires sous-dotées font que les tâches se multiplient.

Le SNES-FSU revendique

- Un salaire net à 1850 euros nets/mois
- Temps de travail hebdomadaire à 24h
- Des contrats de 3 ans reconductibles

SE SYNDIQUER ?

- Pour avoir connaissance de vos droits, et être défendu·e contre l'arbitraire de l'administration.
- 25€ pour l'année scolaire dont 16 € remboursés en crédit d'impôt.



STAGE AED

Nos missions, nos droits, nos revendications

JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 9h30-16h30

MAISON DES SYNDICATS À ÉVRY

C'est quoi ?

Stage de formation syndicale pour vous former et discuter avec vous des revendications pour les AED.

Un droit ?

Chaque AED, syndiqué·e ou non, dispose d'un droit de 12 jours d'absence par an pour congé de formation syndicale avec traitement intégral. En cas de difficultés, contactez-nous.

Comment
s'inscrire ?

Déposer la demande d'autorisation auprès du/de la chef·fe (à imprimer au dos) au moins un mois avant la date du stage ET s'inscrire sur notre site

Nous contacter ? aed@versailles.snes.edu snes91@versailles.snes.edu

